

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 6 mai 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Françoise BUFFET, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON, Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Madame Cécile DELATTRE ayant donné pouvoir à Monsieur Vincent DEBES
- Excusé(s) : Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG
- Absent(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Chantal JEANPERT, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Marc SENE, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

N° CP/2019/177 - 04040 - Marchés de restauration
Proposition d'évolution de la participation du Département du Bas-Rhin aux frais de repas et aux titres de restaurant à compter du 1er juin 2019

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide des montants de participations financières du Département aux repas pris dans le restaurant administratif, selon les barèmes présentés dans l'annexe jointe à la présente délibération, applicables à compter du 1er juin 2019 ;
- décide de la revalorisation des titres-restaurant et de porter leur valeur faciale à 8,00 € à compter du 1er juin 2019, et par conséquent de la participation du Département à 4,00 € ;
- prend acte de l'augmentation de la participation du Département à 4,00 € pour les agents se restaurant à la CARSAT à compter du 1er juin 2019 en application de la délibération de la Commission Permanente du 5 janvier 2015 (CP/2015/34).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur adjoint au DGS



Guillaume KLEINPETER

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190506-lmc1126610-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 14/05/19